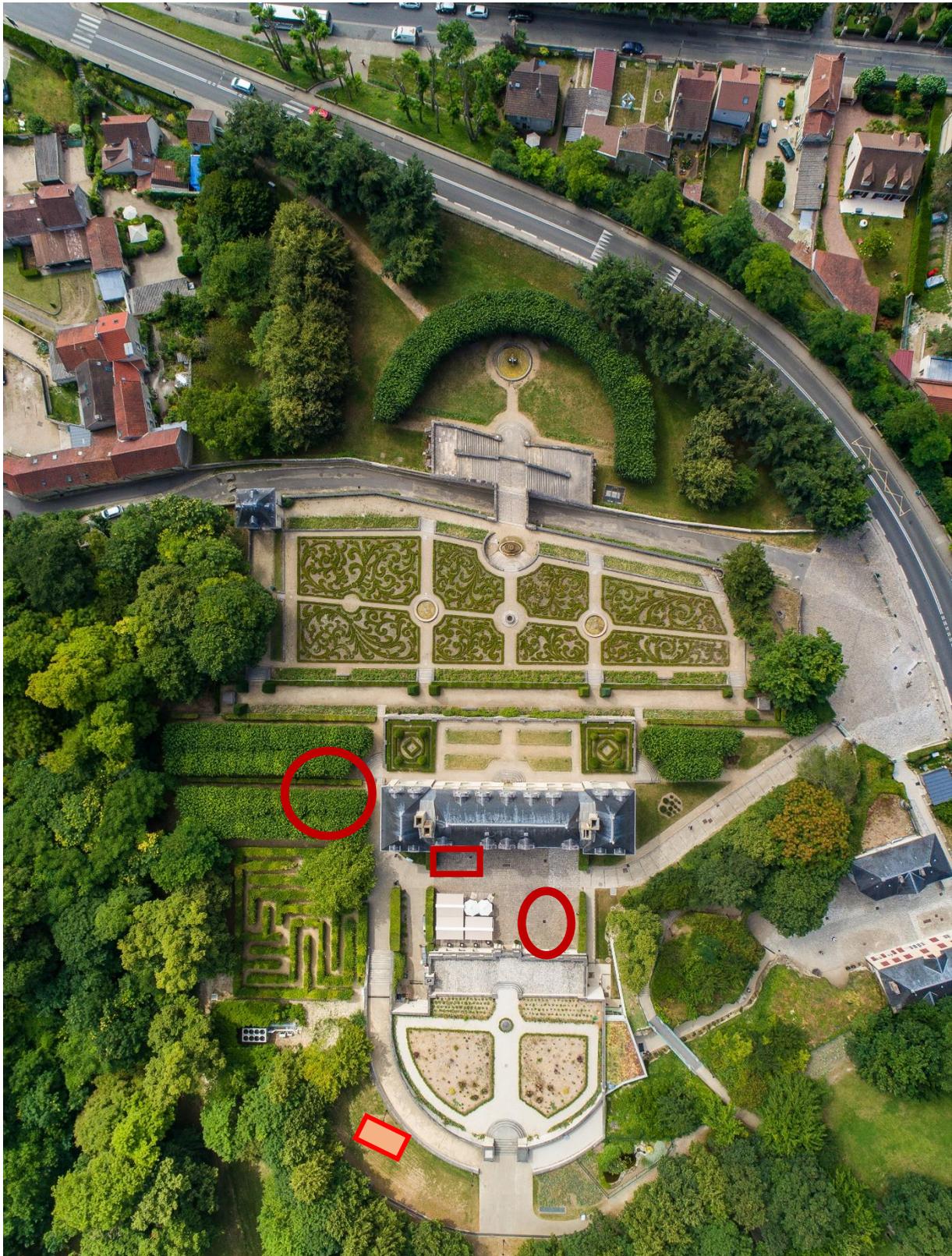


ANNEXE A LA CONVENTION D'AOT – 2022 - IMPLANTATION



DIFFERENTES ZONES D'IMPLANTATION PREVISIONNELLES POSSIBLES – FOOD TRUCK 2022
La zone d'implantation sera déterminée en fonction du type de foodtruck et des nécessités d'organisation du Château. Le candidat retenu en sera informé à la notification de la convention.